



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question écrite n° 50588

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la demande formulée par différentes associations d'automobilistes et de transporteurs routiers visant à créer une instance de régulation des tarifs des péages autoroutiers. En effet, des sociétés d'autoroute ont rendu publiques au 1er décembre de nouvelles augmentations conséquentes de leurs tarifs, alors même que le rapport annuel de la Cour des comptes, paru en février 2008, avait dénoncé les dérives de la tarification pratiquée par les concessionnaires d'autoroutes au détriment des usagers. C'est pourquoi il souhaite savoir s'il est favorable à la création d'une instance de régulation des tarifs des péages autoroutiers, au sein de laquelle seraient représentés les automobilistes et les transporteurs routiers.

Texte de la réponse

La Cour des comptes, dans son rapport 2008, a suggéré la création d'un organisme consultatif comprenant des représentants des usagers afin d'améliorer la transparence des procédures complexes s'appliquant d'une manière générale aux concessions et plus spécifiquement à la détermination des tarifs. Un projet de décret a été élaboré. Il prévoit la constitution d'un comité des usagers du réseau routier national concédé et non concédé, qui servira d'organe de consultation sur toutes les questions afférentes au secteur, en particulier sur la tarification. En outre, un rapport annuel sera publié sur l'exécution et le contrôle des concessions autoroutières. Ce projet de décret est actuellement en cours de signature.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50588

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5100

Réponse publiée le : 8 septembre 2009, page 8641